

Violence en milieu scolaire

Élève au comportement gravement perturbateur

De quoi parle-t-on ?

Un élève au comportement gravement perturbateur manifeste des comportements scolaires s'écartant de la norme socialement acceptable et qui occasionne des difficultés d'adaptation à ceux qui l'entourent et à lui-même.

Si ces difficultés comportementales s'inscrivent dans :

- une *fréquence* – caractère répétitif des comportements inappropriés –,
- une *durée* – la période de temps depuis laquelle ces comportements sont présents –,
- une *intensité* – la gravité de ces comportements et des conséquences qu'ils occasionnent –,
- une *constance* – leur présence dans différents contextes de vie de l'élève –,

il sera nécessaire de faire appel à d'autres professionnels (membres du RASED, infirmière, assistante sociale scolaire, médecin scolaire...) pour affiner l'observation.

Seul un diagnostic médical pourra mettre en évidence un trouble du comportement (cf. définition de l'OMS) pour lequel des indications de prise en charge seront proposées par l'équipe médicale.

Quelle prise en charge ?

Prévoir :

- avant la rentrée des élèves, prévoir une réflexion de l'équipe pédagogique sur les protocoles, les règles de l'établissement scolaire avec la hiérarchie des sanctions, les prises en charge et les personnes ressources.
- dès la rentrée, pour le 1^{er} degré, réfléchir sur l'organisation de la classe en prévision de ce type de comportement (par exemple prévoir un lieu pour isoler l'élève en crise)

Pendant la crise

Se référer au protocole élaboré avec l'équipe à la rentrée

Préalable :

- éviter l'humiliation : on ne juge pas l'élève mais l'acte,
- attention aux rapports physiques : s'il faut contenir plutôt étreindre l'enfant par derrière par exemple,
- ne pas laisser les autres élèves seuls dans la classe.

En cas de fugue : ***on n'abandonne pas sa classe***, mais le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient la gendarmerie ou la police, la famille selon la procédure qui aura été prévue.

- Gérer ses émotions – l'enfant ne doit pas percevoir le stress.
- Garder une attitude d'adulte cadrant et bienveillant.

Après la crise

- Il est impératif de faire le point avec , l'équipe éducative et d'associer l'IEN pour le 1^{er} degré.

Les questions à se poser :

- La première question à se poser est : « Que se passe-t-il dans l'école, dans la classe ? »
- Est-ce un élève habituellement calme ou non ? Si le comportement est récurrent, l'enseignant doit se poser en observateur : à quel moment, est-ce aux mêmes heures, sur le même type de travail...
- Si l'élève est dans un circuit de soin, le médecin peut avoir des renseignements.
- S'il n'y a aucun suivi médical, le médecin scolaire peut proposer à la famille de voir l'enfant.
- Si l'enfant dépend de l'aide sociale à l'enfance, voir le protocole mis en place avec le conseil général (document de liaison pour l'inscription scolaire d'un enfant confié au conseil général)
- Dans tous les cas, ne pas rester seul et solliciter le regard croisé d'autres professionnels.

Annexe

Références documentaires

D'autres solutions sont proposées par le ministère sur Éduscol, eduscol.education.fr, (document intitulé *Scolariser les enfants présentant des troubles des conduites et des comportements*).

Se reporter aussi au document « [Guide pratique. Aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement](#) » (élaboré par la DSDEN de Côte-d'Or).

Quelles suites ?

Les suites pour les adultes

S'il y a eu des conséquences médicales (physiques et/ou psychologiques) pour un adulte, se référer à la fiche « violence d'un élève sur un adulte ».

Les sanctions

(telles que prévues par le règlement de l'établissement scolaire)

C'est une réponse individuelle à une transgression.

La sanction est de type privatif ou **réparateur**. C'est le comportement de l'enfant dans l'enceinte scolaire qui est en jeu. Sanctionner, c'est faire preuve d'autorité en confrontant l'élève à la réalité qui l'entoure.

Communication avec la famille

La communication doit être réfléchie et porter sur les faits et les sanctions données

Anticiper pour mieux agir

Conduire une observation fine et assidue de l'élève dans les moments d'agitation ou de perturbations. Mais aussi dans les moments où l'élève semble être plus à l'aise. En faire une analyse précise et l'écrire pour la garder en mémoire et évaluer les progrès.

S'appuyer dans un premier temps sur les moments positifs et proposer des situations similaires (pour aider l'élève à retrouver confiance)

Repérer les situations qui déstabilisent l'élève de manière récurrente. Les traiter de manière spécifique.

Élève au comportement gravement perturbateur

De quoi parle-t-on ?	1
Quelle prise en charge ?	1
Pendant la crise	1
Après la crise	2
Quelles suites ?	2
Les suites pour les adultes	2
Les sanctions	2
Communication avec la famille	2
Anticiper pour mieux agir	2
Annexe	2
Références documentaires	2